

Psychiatrie bashing et intérêts privés

Depuis quelque temps dans le champ de l'autisme, une intense communication contre la psychiatrie et la pédo-psychiatrie est déployée par certains membres des gouvernements successifs, par des militants associatifs et largement relayée dans les médias. La psychiatrie serait coupable de tous les maux : incompetence, délais de prise en charge, culpabilisation des mères, non-respect des bonnes pratiques, retard de la France...

De façon étonnante, sans que cela ne soit dit, on constate en parallèle une augmentation incessante des demandes faites aux psychiatres et autres « psys », de la part de personnes autistes et de familles qui pourtant ont bénéficié :

- de dépistages précoces dans des centres de référence ayant abouti à un diagnostic,
- de conseils et de formations au sein de Centres Ressources Autisme (CRA),
- d'évaluations fonctionnelles conformes aux recommandations de bonnes pratiques,
- de dépistages génétiques,
- de suivis somatiques réguliers, généralistes et spécialisés, de bonne qualité,
- de l'application des approches recommandées par la haute autorité de santé (HAS) : thérapies cognitives, méthodes comportementales, techniques de communication, psychomotricité, orthophonie, ergothérapie, programmes neuropsychologiques etc.
- d'accueil dans des institutions appliquant exclusivement les méthodes les plus recommandées : ABA, TEEACH, PECS,
- d'inclusions scolaires en classe ordinaire ou en classe adaptée,
- de tentatives de travail en milieu ordinaire ou adapté.

Ces demandes viennent s'ajouter aux demandes incroyablement nombreuses de personnes autistes sans solution et de leurs familles, qui n'ont pas forcément bénéficié de tout cela.

Que dire des demandes, souvent urgentes, de ces personnes qui surviennent alors qu'elles ne peuvent plus être accueillies à l'école, qu'elles ne peuvent plus continuer leur travail, qu'elles ne sont pas soulagées par une prise en charge somatique adéquate, qu'elles n'adhèrent plus aux approches recommandées ?

Que dire des demandes d'aide pour faire face à des situations difficiles : violence, automutilations graves, errance, tristesse intense, régression des acquis ?
Que penser de certaines de ces personnes et de leurs familles qui demandent de l'écoute, un suivi psychothérapeutique, un accueil dans une institution qui les aiment telles qu'elles sont, ouverte sur le monde et articulée en permanence avec l'école et le travail, et soutenant leurs possibilités d'auto-détermination ? Car oui, ce genre d'institution existe, et plutôt que de s'en inspirer, cette intense politique de communication les désavoue avec une détermination tenace.

Un délégué sans lien, ni conflit d'intérêt ?

Un délégué interministériel sans lien, ni conflit d'intérêt ?

Ce mercredi 10 avril, le professeur Franck Bellivier, a été nommé délégué interministériel à la psychiatrie. La création de ce poste inédit aurait pu réjouir les soignants de psychiatrie mais le choix d'un chercheur issu des neurosciences et proche de Fondamental les a profondément déçus voire révoltés. Un professionnel au fait de la psychiatrie de secteur et des soins aurait davantage convaincu et rassuré à un moment où la psychiatrie doit faire face à un présent particulièrement morose. Cette nomination apaisera-t-elle des soignants mobilisés contre le manque de moyens et l'absence de pensée du soin ? Il est permis d'en douter.

Pas de déclaration de liens d'intérêt

Tout psychiatre qui publie un article dans une revue ou qui participe à un groupe de travail (par exemple à la H.A.S.) est astreint à remplir des documents mentionnant ses éventuels liens et conflits d'intérêt. La loi oblige le médecin à être exhaustif. Le moindre repas offert, le moindre hébergement doivent apparaître. Il est permis de trouver cette volonté de transparence un tantinet obsessionnelle. Il n'empêche, tout personnel médical y est tenu.

Tous ? Non.

Le délégué interministériel à la santé dont le rôle politique a été mis en exergue par de nombreux commentateurs semble, à l'heure actuelle, en être dispensé. Est-ce normal ? S'il ne l'a pas fait diront les naïfs c'est qu'il n'en a pas. Les plus soupçonneux remarqueront que ses liens avec les laboratoires sont tus depuis bien longtemps. S'agit-il bien d'ailleurs de conflit d'intérêt ? Ses intérêts ne sont-ils pas les mêmes que ceux d'Astra-Zeneca et autres Servier ? Le silence alimente la suspicion c'est bien connu.

Non, non pas de lien d'intérêts

Que trouve-t-on sur Internet concernant notre nouveau délégué ? Le 23/12/2015, un article dont il est le co-auteur est mis en ligne : « *Prévention et traitement : l'aide d'internet aux consommateurs de cannabis* ». Déclare-t-il des liens d'intérêt ? Non aucun. Cannabis, Internet, ces liens ne sautent pas aux yeux. La loi pourtant recommande... Taisez-vous ! Vous êtes de la vieille psychiatrie.

Continuons notre navigation. En 2013, deux ouvrages dont il est un des co-auteurs sont publiés :

-Les antidépresseurs, Ed. Lavoisier, collection « psychiatrie », Aout 2013. Il rédige le chapitre 14. Traitement des dépressions des troubles bipolaires.

- Les antipsychotiques, Ed Lavoisier, collection psychiatrie », Décembre 2013.

On lui doit le chapitre 8 : Les antipsychotiques dans les troubles bipolaires. Il est difficile mais éthique sur une telle thématique d'être indépendant des laboratoires.

Déclare-t-il avoir un conflit d'intérêt ? Non, aucun conflit en lien avec le texte publié. La loi dit que...Ta gueule.

Et pourtant, un certain nombre de ses co-auteurs (Cottencin, Lançon, Limosin, Llorca, Rolland, etc.) déclarent des liens d'inégales importances avec différents laboratoires pharmaceutiques. Il ne nous importe pas de savoir s'ils sont exhaustifs ou non. Ils déclarent et Bellivier, notre futur délégué ne le fait pas. J'ai relu son texte pour vérifier. Lorsqu'il écrit en fin d'article : « *Au contraire, le profil d'efficacité dans les épisodes dépressifs est très variable d'une molécule à l'autre, avec une spécificité qui se dessine en faveur de la quétapine* » il le fait en tant qu'expert indépendant ou en tant que chercheur lié à Astra- Zeneca ? On peut décider que la formule est prudente, peu affirmative, qu'elle l'engage peu. On peut aussi s'étonner.

Vraiment pas de liens d'intérêt ?

Il n'en a peut-être vraiment pas ?

Le 6 juin 2013, à Strasbourg, au Palais des Congrès, 111ème Congrès de Psychiatrie et de Neurologie de Langue Française, qui voit-on intervenir au Symposium des Laboratoires Otsuka, entre 11h45 et 13h15 ? Le Pr. Bellivier lui-même sous le titre : « *Valeur pronostique et fonctionnelle de la symptomatologie résiduelle dans les troubles bipolaires* »

Oh oh ! Il aurait donc tu ses liens avec un laboratoire ? Quelle confiance lui accorder ? Comment les usagers très sensibles à ce genre de cachotteries vont-ils réagir ?

En fait si, un peu mais pas beaucoup

L'encéphale est une revue sérieuse et un peu austère. Notre futur délégué écrit dans l'article : « *Déficits cognitifs des troubles bipolaires : repérage et prise en charge* » (L'Encéphale (2012) Supplément 4, S151-S154) : « F. Bellivier : Conférences : invitations en qualité d'intervenant (AstraZeneca, Bristol-Myers Squibb, Eli Lilly, Lundbeck, Otsuka) ; Conférences : invitations en qualité d'auditeur – frais de déplacement et d'hébergement pris en charge par une entreprise (AstraZeneca, Bristol-Myers Squibb, Eli Lilly, Lundbeck, Otsuka). Les liens sont reconnus en 2012 mais pas en 2013 ?

Un peu de transparence

Que dit la loi ? « Article L4113-13. Modifié par LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 – art. 115. « *Les membres des professions médicales qui ont des liens avec des entreprises et des établissements produisant ou exploitant des produits de santé ou avec des organismes de conseil intervenant sur ces produits sont tenus de faire connaître ces liens au public lorsqu'ils s'expriment sur lesdits produits lors d'une manifestation publique, d'un enseignement universitaire ou d'une action de formation continue ou d'éducation thérapeutique, dans la presse écrite ou audiovisuelle ou par toute publication écrite ou en ligne. Les conditions d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Les manquements aux règles mentionnées à l'alinéa ci-dessus sont punis de sanctions prononcées par l'ordre professionnel compétent.* »

Franck Bellivier, clairement, ne la respecte pas toujours. On peut s'en moquer, considérer que l'on n'est pas concerné. Mais si on le fait, ça a du sens.

Chacun (ou presque, le fichier excel ne facilite pas la lecture) peut de toute façon s'en faire une idée en consultant la base de données publique « Transparence – Santé »

qui précise, pour chaque type de lien d'intérêts (conventions, avantages en nature et en espèces et rémunérations), l'identité des parties concernées, la date, le montant, la nature de chaque avantage dès lors que le montant de l'avantage et de la rémunération est supérieur ou égal à 10 euros. Les informations contenues dans la base de données publique Transparence – Santé sont issues de déclarations réalisées par les entreprises. Elles sont mises à jour sur le site deux fois par an et y restent accessibles pendant cinq ans. Les entreprises sont responsables de l'exactitude des contenus publiés. Ainsi le 3 juin 2012, notre futur délégué a-t-il perçu une série d'avantages du laboratoire Servier : 124 euros de transport, 892 euros d'hébergement et 700 euros d'inscription à un congrès. Pas de quoi fouetter un chat. On est très loin d'une retraite chapeau. Qui se ferait acheter pour une somme aussi modique ? Même multipliée ? Il n'empêche, ça fait tâche, ça alimente le doute.

Une nécessaire clarification

Un lien d'intérêt n'est pas un conflit d'intérêt. Lorsque l'on est un expert reconnu, il est difficile de ne pas avoir de liens d'intérêt avec les laboratoires pharmaceutiques. Ces liens n'aliènent pas forcément l'indépendance du chercheur. L'absence de transparence nourrit par contre toutes les interprétations. Le délégué interministériel à la psychiatrie qui est sûrement quelqu'un de très honnête, au vu des enjeux, ne doit pas prêter le flanc au soupçon. Eclairez-nous !!!

Dominique Friard

Lettre ouverte à Sophie Cluzel

Paris, le 4 avril 2019

Madame Sophie Cluzel,
Secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées.
14, avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP

Madame,

Nous avons pris bonne note de vos déclarations récentes dans les médias, à savoir que la psychiatrie ne devait plus rien avoir à faire avec les personnes en situation

d'autisme. « *Face à ce spectre de l'autisme très large, il faut que l'on arrête de parler de psychiatrie (...) Avec notre plan, il s'agit de ne plus placer de enfants autistes devant des psychiatres* » avez-vous dit sur RMC le 2 avril 2019.

En conséquence, en tant que médecin responsable d'un pôle de psychiatrie adulte de service public qui accueille à ce jour des personnes autistes sans solution du fait de troubles du comportement importants, de difficultés avec l'entourage familial et avec les institutions dans lesquelles elles sont, je tire avec gravité la conséquence de ces déclarations, à savoir que toute nouvelle personne avec autisme qui sera hospitalisée dans le service devrait donc être transférée immédiatement au secrétariat d'État au handicap afin que vous-même et vos équipes trouviez une solution.

En effet, il n'est pas possible de désavouer publiquement la psychiatrie et de ne pas prendre la mesure de ce que cela implique.

En dépit de ce désaveu qui dure depuis longtemps déjà et dont vous êtes la énième représentante, nous continuons d'oeuvrer quotidiennement, dans l'ombre des pratiques, pour prendre soin et accompagner ces personnes et leurs familles qui sont souvent dans une détresse absolue et un désespoir très grand. A ce désaveu, à cette détresse et à ce désespoir s'ajoute le naufrage organisé de la psychiatrie depuis des années.

Il faudrait que la société puisse constater que dans la réalité, l'inclusion n'est qu'un voeu pieu, voire la nouvelle forme d'une exclusion. Toute personne qui ne s'adapte pas au cadre inclusif se voit rejeter des institutions que ce soit l'école, le secteur social et médico-social et maintenant le secteur sanitaire.

Nous sommes désavoués par ces paroles mais la honte changera un jour de de camp. Ce désaveu ne vous concerne pas dans ses retombées pratiques puisque nous continuons à prendre en charge, comme nous le pouvons, les personnes -toutes les personnes-. Nous avons à coeur d'avoir une hospitalité inconditionnelle et d'ouvrir les portes du service public à tous les publics, personnes autistes comprises si elles en ont besoin.

Vos déclarations ségrégatives nécessitent que vous preniez, dans la réalité, la mesure de la détresse des familles, des personnes, des professionnels, du manque d'institutions ambulatoires et à temps plein en capacité d'accueillir ces personnes. Que vous preniez également la mesure de la violence brute dont vous êtes la porte-parole.

Au moment de recevoir dans votre secrétariat d'Etat ces personnes en situation d'autisme qui n'ont rien à faire en psychiatrie, vous auriez donc tout intérêt à leur trouver des solutions avec votre « plan ». A défaut, il s'agira très certainement de non-assistance à personne en danger.

Nous vous prions d'agréer Madame la secrétaire d'État le sentiment de notre déconsidération.

Dr Mathieu Bellahsen

Dr Alain Andrieu

Dr Parviz Denis

Dr Patrick Chemla

Dr Pierre Paresys

Professionnels du soin psychique

Parties prenantes du Printemps de la psychiatrie

[http:// Printemps d ela psychiatrie.org](http://Printempsdelapsychiatrie.org)

pritempsdelapsychiatrie@gmail.com